

30 août: le sort des disparus

MICHAEL AL ANDARY

30 Août, 2024 à 17:35 Dernière modification le 30 Août, 2024 à 20:56

Le 30 août marque la Journée internationale des personnes disparues, une occasion de sensibiliser l'opinion publique sur le sort des individus détenus dans des lieux secrets et dans des conditions difficiles, sans que leurs proches ou leurs représentants légaux n'en soient informés.

Cette journée a été instaurée par la Fédération latino-américaine des associations de familles de détenus-disparus (Fedefam), une ONG fondée en 1981 au Costa Rica, qui se bat contre la détention secrète, les disparitions forcées et les enlèvements dans divers pays d'Amérique latine.

Lutter contre la détention secrète est crucial pour de nombreuses organisations internationales œuvrant pour les droits de l'homme et l'aide humanitaire, telles qu'Amnesty International (AI), le bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). La Journée internationale des personnes disparues permet de mettre en lumière les efforts de ces organisations, de sensibiliser le public et de mobiliser le soutien et l'engagement des bénévoles.

Parmi ces organisations, le CICR se distingue par son statut d'entité indépendante et non gouvernementale, ainsi que par son impartialité.

Le CICR est souvent la seule organisation autorisée à visiter certains prisonniers, ce qui permet de maintenir avec eux un niveau minimal de contact et de surveiller les conditions de leur détention. Les informations fournies par le CICR sont souvent la seule source dont disposent les familles pour obtenir des nouvelles sur le bien-être de leurs proches.

Dans son 13^e rapport annuel sur les disparitions forcées en Syrie, le Réseau syrien pour les droits de l'homme indique que, depuis mars 2011, au moins 113.218 personnes arrêtées par les différentes factions impliquées dans le conflit en Syrie, dont 3.129 enfants et 671 femmes, ont été victimes de disparitions forcées.

Le rapport indique que le régime syrien a utilisé les disparitions forcées comme un outil stratégique pour renforcer son pouvoir et réprimer ses opposants. Pour atteindre cet objectif, il a ciblé directement les activistes et les personnes ayant participé au soulèvement populaire en

faveur de la démocratie, en particulier durant les premières années, marquées par les taux les plus élevés de disparitions forcées.

Bien que le rapport attribue la majorité des arrestations et des disparitions forcées aux forces du régime syrien, il souligne également que Daech, Hay'at Tahrir al-Cham et toutes les factions armées d'opposition ont également été responsables de milliers de disparitions forcées, y compris celles d'enfants et de femmes.

Au Liban, la question des disparitions forcées reste un sujet profondément douloureux et non résolu. De nombreuses familles continuent de chercher des réponses concernant le sort de leurs proches disparus lors des conflits des dernières décennies. Malgré les réunions du CICR avec les autorités libanaises, y compris les présidents de la République et les Premiers ministres successifs, le dossier des Libanais détenus dans les prisons syriennes n'a pas progressé.

Lors de l'événement commémoratif de l'année dernière, plusieurs groupes parlementaires ainsi que l'Association des détenus politiques libanais en Syrie ont demandé aux États-Unis d'inclure la question de ces détenus dans la résolution des Nations unies adoptée l'été précédent.

La résolution, adoptée par 83 voix favorables, demande la divulgation d'informations sur le sort de centaines de personnes disparues, si elles sont encore en vie. Dans le cas contraire, elle exige que leurs corps soient restitués à leurs familles. De plus, elle appelle à une enquête sur les circonstances des décès de certaines personnes et sur les responsables de ces actes.

Par la suite, 44 députés libanais, en partenariat avec des ONG, ont présenté une pétition au secrétaire général des Nations unies, António Guterres, demandant que "les Libanais disparus" soient inclus dans ce mécanisme indépendant. La pétition a été présentée lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à Achrafieh. Des députés des Forces libanaises, des Kataëb, du Rassemblement démocratique, du Mouvement du Renouveau ainsi que quelques députés indépendants ont signé le document.

Malheureusement, toutes ces tentatives n'ont pas porté leurs fruits. Selon les organisations de défense des droits de l'homme, environ 17.000 Libanais ont été enlevés ou sont portés disparus entre 1975 et 1990, pendant la guerre civile libanaise. Ces disparitions ont impliqué diverses milices libanaises, syriennes et palestiniennes. Dans tous les cas, les familles demeurent dans l'ignorance totale quant au sort de leurs proches : elles ne savent ni où ils se trouvent ni s'ils sont encore en vie.